

République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Autorisation de voirie pour l'entreprise GELIN concernant des travaux d'aménagement extérieur de l'habitation de Mr et Mme BERTHOY, 262 Route de la Roche, du 1 ^{er} au 31 Juillet 2024.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux en date du 18 Juin 2024 de l'entreprise GELIN, 68 Rue de la Condemine, 71000 VARENNES LES MACON, représentée par Monsieur JANDARD, pour des travaux d'aménagement extérieur de l'habitation de Monsieur et Madame BERTHOY, parcelle B 981, 262 Route de la Roche, à SOLUTRE-POUILLY,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation.



ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 1^{er} au 31 Juillet 2024.

ARTICLE 2 : Circulation.

Des barrières HERAS seront installées devant la propriété pour permettre les travaux. La circulation de tous les véhicules circulant sur la Route de la Roche, aux abords de l'ouvrage, est réglementée comme suit :

- les usagers, venant de l'entrée du village et se dirigeant vers le bourg devront **céder la priorité** aux usagers circulant en sens opposé.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

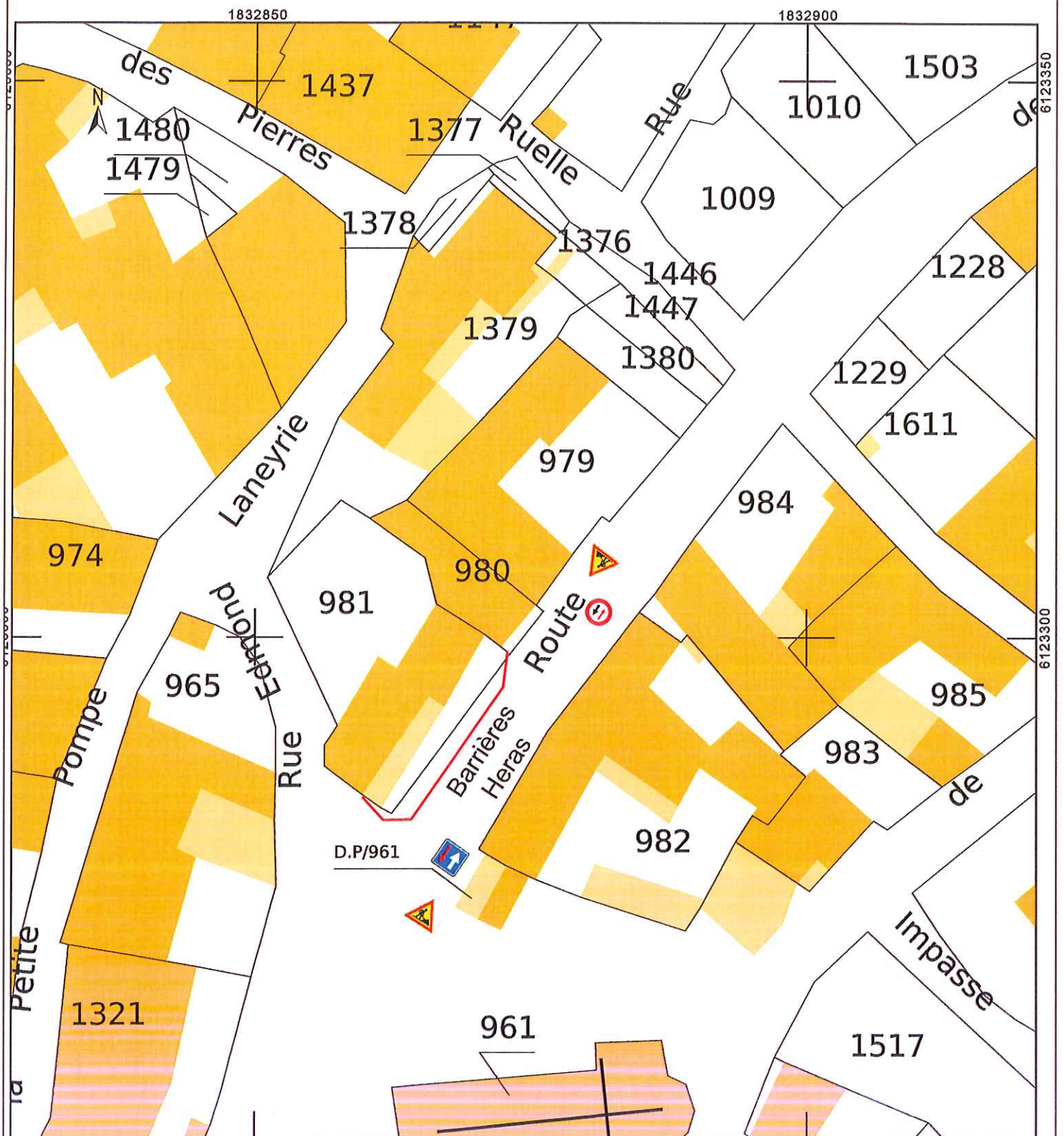
Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 18 Juin 2024
Le Maire,
Alban VOSSION



Alban VOSSION
Maire

Mise en place de barrières Heras pour délimiter le chantier, signalisation du chantier en amont et en aval, circulation sur une voie avec sens de priorité.



Mr Mme Berthoy
Route de la roche
71960 Solutré-Pouilly
Permission de voirie
Aménagement extérieur



Mise en place de barrières Heras durant l'aménagement extérieur le long de la route de la roche.